

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## DU 10 AVRIL 2026

Début de la séance à 20h08.

Est nommée secrétaire de séance: Mme ANDRIA Aline.

Monsieur le Maire ouvre la séance, il remercie les conseillers et le public d'être présents et excuse Mme RIVIERE Nathalie qui est représentée par Mme ANDRIA Aline.

Il procède à l'adoption du Procès- verbal de la séance du 20 mars 2026 qui est accepté à l'unanimité.

### I- Élection des membres du CCAS :

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal ce qu'est le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et en liste les missions principales.

Le CCAS apporte une aide sociale ou financière à ceux qui en feraient la demande. Centre de proximité, il lutte contre l'isolement et apporte un soutien aux personnes vulnérables ou dans le besoin. L'objectif de la nouvelle équipe : faire plus d'actions, renforcer la proximité et trouver de nouvelles orientations.

Monsieur BILLOUX demande à Monsieur CONDAMINE s'il souhaite intégrer le CCAS. Refus de l'intéressé. Monsieur le Maire demande alors aux personnes qui avaient émis l'intention d'intégrer le CCAS si elles le souhaitent toujours. Mme GIRE, référente ; Mme ANDRIA, Mme CLUSE et Mr CHASSAGNAC. Réponses positives des intéressés.

Monsieur le Maire, de par sa fonction, fera partie du CCAS.

La composition du CCAS est adoptée à l'unanimité.

Monsieur BILLOUX précise que les autres membres extérieurs seront nommés par arrêté. Après avoir demandé aux anciens membres s'ils souhaitaient garantir leur place, 5 nouveaux membres se sont manifestés : Mme MOISSINAC Sylvie, Mme CHANEL Jézabel, Mme DELAUNE Séverine, Mr FARGES Jérémy et Mr CAPSENROUX Jean-Léo.

### II-Nomination d'un délégué A.GE.D.I

Monsieur le Maire présente AGEDI, syndicat mixte qui propose une suite de solutions informatiques et numériques complète répondant à tous les besoins de fonctionnement d'une collectivité territoriale. AGEDI est un Etablissement Public constitué sous forme de Syndicat Mixte, dont le siège est à Aurillac. Le/la délégué(e) sera conviée aux réunions et sera un relais de la secrétaire de Mairie. Pour cette mission Monsieur le Maire propose Mme GIRE qui connaît déjà, de par son activité professionnelle ces logiciels.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

### III-Nomination d'un délégué à la défense :

Monsieur le Maire détaille les principales missions du délégué à la défense : être le relai d'information sur la défense nationale, de l'action menée par le ministère ; suivre le recensement militaire ; appui de la mairie pour la Journée Défense et Citoyenneté. ; Rôle de proximité pour le citoyen ; rôle du devoir de mémoire lors des cérémonies officielles de commémoration.

Monsieur ALEYRANGUES Paul se propose. Monsieur le Maire soumet la proposition au vote qui est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite à la suite de ces délibérations faire un point sur l'état général de la commune depuis que son équipe municipale et lui-même ont pris leur fonction.

Plusieurs points vont être abordés : en finances, règlementation, matériel technique, ressources humaines...

## **A° Dépenses d'investissement – situation SDEC.**

Monsieur le Maire annonce qu'une facture d'un montant de 10 339,08 € correspondant à un reliquat de l'enfouissement du village de Cornet n'est à ce jour pas réglée. Délibérée le 3 novembre 2020, la décision n'aurait pas été transmise au syndicat. Une relance a été faite en février 2025. La transmission pour le paiement a été faite en février 2026. Monsieur BILLOUX interroge Monsieur CONDAMINE, ancien membre du conseil municipal et membre de la commission finances pour des éclaircissements.

Monsieur CONDAMINE précise qu'il n'a eu connaissance de cette facture que le 19 février 2026. Mme Gire fait part de son étonnement quant à la « perte » de cette facture. Monsieur le Maire précise que le règlement de cette facture de 2020 aura un impact direct sur le budget 2026.

## **B° Dépenses de fonctionnement – dettes**

Monsieur le Maire annonce qu'un bordereau de situation fait état d'un certain nombre de factures non régularisées pour un montant global de 11 563.39€ sur les années 2020, 2023 et 2024. Les dettes en cours concernent des factures d'organismes tels que : AURILLAC AGGLO, CDG, AGEDI, SDEC.

Monsieur CONDAMINE, interrogé de nouveau sur ces factures en attente, explique qu'il a eu connaissance de ces informations qu'en décembre 2025 avec certains membres du conseil et qu'il souhaitait qu'un maximum d'entre-elles soient régularisées avant la fin du mandat ; ce qui n'a pas pu être le cas a priori.

Ces factures, en fonctionnement, impacteront elles aussi le budget 2026.

## **C° Autres régularisation**

Mr BILLOUX informe que le règlement de la carte grise du véhicule acquis en décembre 2025 n'aurait pas été fait. Il interroge Mr CONDAMINE. Pour ce dernier, les frais de carte grise devaient être compris dans le « pack livraison » régularisé à l'achat du pick-up pour un montant de 235€. Le vendeur va être contacté pour essayer d'éclaircir ce point.

## **D° Règlements :**

Monsieur le Maire informe que plusieurs contrôles obligatoires ne sont pas effectués. Il existe un risque de non prise en charge par l'assurance en cas de sinistre, du fait du non-respect des obligations. Mr le Maire informe des obligations annuelles et des estimations de coûts à la suite des premiers devis et estimations effectués :

- aire de jeux et city stade (estimation 500€/an)
- installations électriques ERP (estimation 500€/an)
- sécurité incendie complète (estimation 1 000€/an)
- chauffage chaudière fuel + PAC (344€)
- équipement cuisson

Monsieur le Maire souligne que les extincteurs sont bien contrôlés tous les ans.

## **E° Sécurité et équipement :**

Monsieur le Maire informe qu'un défibrillateur est installé sur la commune sous le préau de la Mairie mais qu'il est nécessaire de s'assurer de son bon fonctionnement. Il n'y a pas d'obligation de contrôle mais d'entretien. Il précise que les électrodes et les batteries sont périmées. Une mise en conformité s'impose et serait possible avec GROUPAMA. Un contrat d'entretien est à étudier.

## **F° Matériel technique :**

Mr le Maire informe du matériel à disposition de l'agent technique. Le taille-haie est hors d'usage et la tondeuse débroussailleuse hors service depuis 1 an. La parole est donnée au 1<sup>er</sup> adjoint. Monsieur DELPUECH précise que le cantonnier doit être équipé pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. L'acquisition de matériel aura un impact sur le budget 2026 mais demeure nécessaire. Le coût estimé est de l'ordre de 4 000 €. Deux axes de réflexions sont à définir sur l'appel à des services extérieurs de manière ponctuelle et la mutualisation des matériels et de la main d'œuvre avec des communes voisines par convention.

## Ressources humaines :

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil qu'un projet d'avancement de carrière est en cour pour la secrétaire de Mairie. Un tableau représentant l'accord du supérieur hiérarchique a été transmis au CDG mais une délibération créant le poste de Rédacteur Principal 2ème classe est nécessaire. Or, celle-ci n'a pas été prise par l'équipe municipale précédente. Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils seraient d'accords pour prendre cette délibération, créer le poste et faire en sorte de permettre à la secrétaire d'accéder au grade supérieur. L'accord de principe est unanime. Monsieur le Maire souligne que la secrétaire est en poste depuis 2013 et qu'il serait dans l'ordre des choses d'accepter l'évolution de carrière par ancienneté.

La délibération sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

Concernant Pierre-Olivier, l'agent technique, son échelon va augmenter au mois de septembre prochain, il suit son évolution de carrière automatique dû à son statut.

Monsieur BILLOUX conclut qu'un entretien annuel d'une heure sera formalisé avec les deux employés. Deux seulement ont été fait pour Pauline depuis 13 ans.

## Communication et évènementiel :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASSAGNAC Marvin, adjoint à la communication pour faire un point sur ce sujet et entrevoir les projets envisageables pour la suite.

- Mr CHASSAGNAC prend la parole et confirme la mise en place de la fibre sur le réseau Mairie avec deux WIFI, un pour la mairie et l'autre pour la salle de réunion /salle des fêtes. Le wifi permet aux locataires de la salle des fêtes d'obtenir un réseau et facilite l'accès à la musique. La question se pose d'étendre le réseau à toutes les personnes venant sur l'aire de jeux et aux alentours de la salle. Intervention de Monsieur CONDAMINE qui précise que lors de l'ancien mandat la question avait également été soulevée. Les deux points à prendre en considération sont les suivants selon lui :

1° est-il nécessaire, dans le contexte actuel du « trop d'écran » de permettre encore à nos enfants d'être connectés alors que l'aire de jeux a été créée pour faire du sport...

2° question de la responsabilité de la mairie quant aux pages qui pourraient être consultées.

Monsieur CHASSAGNAC pense lui plutôt au caractère « sécurité » du partage du code wifi qui permet aux enfants de joindre ou d'être joignables.

Mme LACOMBE émet l'hypothèse comme dans certains lieux publics de pouvoir garantir un accès sécurisé soit en remplissant ses coordonnées soit par l'octroi d'un code spécifique supplémentaire.

Toutes les interventions sont légitimes. Le dossier reste ouvert.

- Monsieur CHASSAGNAC informe qu'à ce jour la mise à jour du site @ n'est pas effectuée. Le coût annuel du site internet est de 600 euros. Deux alternatives s'offre au conseil : la première, faire les formations nécessaire suite aux évolutions du site ; la deuxième, renoncer au contrat actuel et passer par AURILLAC AGGLO pour créer un nouveau site de la commune plus simple. La création d'un compte Facebook est en cours et pourrait être relié à un compte INSTAGRAM plus esthétique qu'informationnel.

Concernant les horaires de la Mairie, il conviendrait de faire un planning annuel affiché à la mairie, sur le site et les réseaux afin que les administrés aient accès aux heures d'ouvertures.

- Monsieur CHASSAGANC aborde la location de la salle des fêtes et le manque de visibilité actuelle quant à sa disponibilité. Effectivement, les réservations ne se font actuellement que par téléphone à la mairie ou via l'onglet contact du site internet ne garantissant pas aux demandeurs une réponse immédiate sur les disponibilités. Un « planning » partagé, un agenda consultable en ligne le permettrait.

Mme Cluse intervient en expliquant qu'il faut vraiment que les administrés puissent continuer à appeler la secrétaire et que le secrétariat de mairie reste selon elle l'option de réservation la plus privilégiée par les administrés. Monsieur

CHASSAGNAC la rassure en expliquant que l'outil numérique ne sera qu'un +, un renfort et ne substituera pas au travail déjà mis en place.

La question des tarifs est mise en lumière ainsi que la possibilité de redéfinir des options dans la location. Tarif de location à la journée pour les anniversaires ou les réunions avec ou sans accès à la cuisine. Cela restera à définir.

Monsieur CHASSAGNAC conclut sur la continuité de ce qui se faisait avec l'éco-rando. La prise de fonction de ce nouveau conseil n'aura pas permis de garantir son organisation au mois d'avril. Elle pourrait être repoussée fin de l'été ou à l'automne. D'autres manifestations avec le CCAS pourraient voir le jour afin de créer du lien entre les habitants de la commune en s'appuyant sur un atout fort à savoir les enfants. A voir également des événements avec le Centre Social de la Vallée de l'Authre.

Mme CLUSE souhaite faire part de son enthousiasme à créer des événements mais reste malheureusement sceptique car d'expérience les gens ne se déplacent que très peu aux manifestations et ont déjà des difficultés à venir au Noël.

La commune souhaite être un réel soutien aux associations par son implication. Monsieur CONDAMINE en tant que co-président au comité des fêtes réagit à cette envie du conseil.

Il souhaite être le plus clair possible : le conseil municipal et le comité des fêtes sont deux choses distinctes et devront le rester. Le comité, n'a besoin de personne pour organiser les deux manifestations qui se déroulent très bien.

Le comité a besoin de bras et seulement de bras durant ses deux événements. Monsieur CONDAMINE invite d'ailleurs vivement les conseillers à venir aux fêtes qu'organise le comité ce qui n'a jamais été vraiment le cas auparavant et insiste une nouvelle fois sur leur implication en tant qu'administrés et individus et non avec la casquette d'élus.

Mr le Maire propose de faire un tour de table des élus. Pas de question.

Mr le Maire remercie les membres du conseil et donne la parole au public, personne ne souhaite intervenir.

Mr le Maire déclare la fin de la séance à 22h18 et remercie le public pour sa présence.

PUBLIC : Mesdames CHANEL Jézabel, MOISSINAC Sylvie, PERRIER-CHAMBRE Céline, Monsieur GIRAUD Jean-François.